



ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>
tél / fax : 05 62 65 78 64
acm.fsi32@gmail.com



Recyclage Habilitation H0 - B0 non électricien - EXECUTANT

Public :

Personnel non électricien travaillant dans des environnements à risques électriques (ex. maçon, peintre, agents de nettoyage, terrassiers...) sous les ordres d'un chargé de chantier ou de travaux.

Pré requis : Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les stagiaires doivent être capables de comprendre les instructions de Sécurité. Avoir suivi une formation initiale H0/B0/H0V

Objectif :

Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposés sur support audiovisuel, étude de cas concrets, démonstrations d'EPI, mise en situations sur platines pédagogiques.

Remise d'un support pédagogique.

Organisation :

Dans une salle mise à disposition par l'entreprise (intra)
ou dans une salle réservée par nos soins (inter).

Validation :

QCM

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard du contrôle de connaissances.

Programme :

Module tronc commun 1 (TC1) : 5 H

Les différentes grandeurs électriques :
courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.

- *Les effets du courant électrique sur le corps humain
- *Les différents DOMAINES DE TENSION.
- *Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites.

L' HABILITATION :

- *Principe, symboles
- *Prescriptions des différentes ZONES DE TRAVAIL.
- *Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc...).
- *Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT
- *Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

Module Exécutant travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V) : 2H

- *Les acteurs concernés par les TRAVAUX.
- *Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation, interdictions).

La ZONE DE TRAVAIL :

- *Application des prescriptions.
- *Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION.

Contrôle théorique et pratique des connaissances

Durée : 1 J

Nombre de participants maximum : 12

Lieu : sur site ou en centre

Références réglementaires :

- ✓ Code du travail : décret du 14 novembre 1988
- ✓ Publication NF C 18-510 (21/12/2011)
- ✓ Décret 2010-1118

Taux de réussite:100 %

satisfaction : 100 %

